



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : les mesures mises en place sur le territoire

Les services des collectivités de Mont de Marsan et de Mont de Marsan Agglo sont mobilisés chaque jour afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire qui touche actuellement la France et assurer un service public essentiel pour les habitants des 18 communes de l'agglomération.

Les agents territoriaux de la Ville et de l'Agglo s'organisent pour appliquer les règles strictes énoncées par le président de la République et le Gouvernement qui permettent de lutter contre la propagation du Covid-19. Pour effectuer au mieux les missions essentielles qui incombent à ces collectivités, de nombreuses actions ont été mises en place :

- Service de garde d'enfants pour les professionnels de santé
- Report de facturation des activités de février 2020 pour les enfants des 36 écoles de l'agglomération (accueils périscolaires, restauration, centres de loisirs des vacances d'hiver et du mercredi)
- Prise de contact régulière et individuelle avec les personnes les plus fragiles, inscrites sur la liste du plan bleu du CIAS du Marsan
- Renfort des mesures de protection (suspension des visites) dans les 3 EHPAD de l'agglomération et à la MAS Simone Signoret
- Prise de contact avec les commerçants de proximité afin de faire le point sur leur situation et les informer des actions concrètes (suspension des taxes locales à leur égard, accélération des règlements pour les fournisseurs)
- Organisation par l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat, d'une webconférence **aujourd'hui à 11h** au cours de laquelle les experts de l'Urssaf, de la DDFIP et de la Banque de France répondront aux principales questions des commerçants et chefs d'entreprises (lien de connexion : <https://zoom.us/j/670096401> - limitée à 100 participants en direct – disponible en replay)
- Gratuité du stationnement sur voirie et dans les parkings clos Saint-Roch et Dulamon
- Gratuité du réseau de transport public Tma et adaptation des horaires afin de maintenir un niveau de service suffisant tout en protégeant les passagers et les conducteurs

Durant toute cette période, les services de la Ville et de l'Agglomération restent joignables par mail (accueil.mairie@montdemarsan.fr) et par téléphone (05 58 05 87 87). Le service État civil de Mont de Marsan reste ouvert uniquement pour enregistrer les actes de naissance et de décès, du lundi au vendredi matin.

En parallèle, les équipes travaillent à développer deux projets prioritaires qui seront mis en place dans les prochains jours :

- Identification des habitants de l'agglo (personnes âgées, isolées, handicapées) ayant besoin d'aide (livraison de courses, livraison de médicaments...)
- Appel à bénévoles
- Soutien aux producteurs et commerçants locaux lourdement impactés par cette crise, pour écouler leurs produits en circuit court

Pour tenir informés de ces dispositifs les habitants des communes de l'agglomération, Charles Dayot s'adressera régulièrement à eux à travers de courtes vidéos mises en ligne sur les sites de la Ville et de l'Agglo, ainsi que sur les réseaux sociaux Facebook et YouTube. Ces vidéos permettront de faire périodiquement un point de situation, en fonction de l'actualité, et d'informer sur les évolutions envisagées. Une première vidéo a été publiée hier, une seconde sera diffusée jeudi.

Contact presse :

Julie Font / Mont de Marsan Agglo
Tél. : 05 58 51 85 92
montdemarsan-agglo.fr